

Le Délégué Laïque

Tribune libre de débats de D.D.E.N.

Laïcité !

ANNÉE 3 N° 7

ledeleguelaique@gmail.com

AVRIL 2021

SOMMAIRE

Éditorial	1
Normalisation et épuration dans les Bouches-du-Rhône	3
Lettre de démission d'un DDEN	8
Qu'est-ce que le collectif « laïc » ?	9
La Fédération Nationale des DDEN à la croisée des chemins	10
Où le Président Khaldi veut-il emmener la Fédération nationale des DDEN ?	12
Les Macrono-collabos	15
Lettre d'un Directeur d'école de Seine-Saint-Denis	16

Éditorial

Fédération nationale des DDEN : Les maux et les mots, les faits et l'effet, quand la forme explique le fond...

Il n'est guère contestable que la **Fédération nationale des DDEN** est à un moment important de son histoire plus que séculaire. Le cours imposé par **Eddy Khaldi** depuis son accession à la présidence fédérale entraîne une chute importante des effectifs des DDEN.

Combien restera-t-il nationalement de DDEN après le renouvellement de cette année ? Chacun s'interroge. Des risques de déserts militants dans certains départements sont à prendre au sérieux. Ce ne sont pas les trois départements concordataires qui vont changer la donne.

L'appel pathétique à la direction actuelle du **Grand Orient de France**, par des moyens détournés, pour essayer de trouver de bonnes âmes, bien aux ordres, ne trouvera pas grand écho pour empêcher l'irréparable. Le prix à payer est l'alignement complet sur la politique du Gouvernement. Cela risque fort d'être l'aveugle au bras du paralytique, avec au bout, l'échec programmé. Mais le calice d'amertume sera bu jusqu'à la lie.

Pire encore, si l'on peut dire. Il nous remonte d'un nombre significatif d'endroits que le renouvellement permet d'épurer les Unions départementales des présumés « *opposants* », hérétiques, mal pensants, mécréants de la chose néo-khaldienne. Vous verrez aussi l'opération de normalisation en cours dans l'UD des Bouches-du-Rhône.



Anto-Carte, *L'Aveugle et le Paralytique* (c. 1930)

Éditorial (suite)

C'est un véritable scandale anti-démocratique, une opération de basse police.

Il y a comme un petit air de normalisation brejnévienne dans la FNDDEN.

Vous lirez dans ce numéro une analyse sur le « **collectif laïc** » auquel participe la **FNDDEN** et le rôle de celui-ci dans le soutien zélé à la mise en œuvre de la politique du gouvernement contre la laïcité et la loi de 1905 de Séparation des Eglises et de l'Etat.

En combinant la loi « *Sécurité globale* », celle soi-disant « *pour renforcer le respect des principes républicains* » et les trois décrets pour amplifier le fichage des militants, comment ne pas être inquiets de l'avenir qui se dessine ?

Les DDEN ont pu se préserver dans un environnement antilaïque, parce qu'ils étaient restés sur un socle indélébile : la défense de la laïcité de l'École publique et la condamnation sans cesse renouvelée de la *loi Debré*. Aujourd'hui, la FNDDEN tourne le dos à cela et prête la main, le coude et le bras à une offensive antilaïque d'envergure.

La FNDDEN apporte un soutien éhonté à la politique du gouvernement **Macron/Castex** et de son ministre de l'Éducation de moins en moins nationale.

Sans les lois de **1901** et de **1904**, il n'y aurait pas eu la loi de **1905**. La loi dite « *Séparatisme* » modifie complètement le fonctionnement de toutes les associations, qu'elles soient laïques, démocratiques et culturelles.

Par l'obligation du « *Contrat d'engagement républicain* », la loi impose une idéologie d'État (c'est le retour au *Régime de Vichy*), met la liberté de conscience sous le boisseau, contrôle d'une main de fer la liberté associative. Les associations ne seront plus l'expression vivante et citoyenne d'une démocratie qui se construit et qui vit librement, mais les associations seront à la botte du pouvoir, de tous les pouvoirs, au niveau national, régional, départemental et local.

Corsetées, enchaînées, contrôlées et mises au ban de la société si elles sont considérées comme « *déviantes* ».

Que fait alors la **FNDDEN** ? Quand elle émet une critique, c'est pour dire que cela ne va pas assez loin, et qu'il faut frapper encore plus fort contre la liberté associative. L'actuelle « *direction* » de la FNDDEN tourne le dos à tout ce qui a constitué l'histoire si riche des DDEN dans leur combat pour la défense de l'École publique laïque, et par là-même de la démocratie.

Œuvrons ensemble au sursaut laïque de la FNDDEN.

La voie serait-elle celle du grand « *moraliste* » à ses heures perdues, **Jean-Christophe Cambadélis**, qui n'a jamais brillé pour son esprit d'indépendance vis-à-vis du pouvoir, à propos du procès en sorcellerie contre **l'UNEF** : *Ce n'est pas la FNDDEN qu'il faut dissoudre, mais sa direction ?*

Paul Feldmann

« Il y a comme un petit air de normalisation brejnévienne dans la FNDDEN. »

« la loi impose une idéologie d'État (c'est le retour au Régime de Vichy), met la liberté de conscience sous le boisseau, contrôle d'une main de fer la liberté associative. »

Normalisation et épuration dans les Bouches-du-Rhône

Mesdames et messieurs les présidents des Unions des DDEN

Mesdames et messieurs les Conseillers fédéraux,

Chers Collègues,

Le CA de l'Union des DDEN des Bouches-du-Rhône a décidé de vous informer des faits suivants concernant le différend¹ qui nous oppose à la Fédération depuis quelques mois, et qui s'amplifie ces dernières semaines.

Par décision d'un conseil Fédéral qui se serait tenu par correspondance le 1^{er} décembre 2020, sans débat contradictoire, et sans que soient transmis aux conseillers les courriers envoyés par l'UDDEN13 pour expliquer notre situation et notre volonté de sortir de ce conflit, les conseillers fédéraux, ont confirmé par leur vote que l'UDDEN 13 « se serait mise hors de la Fédération ». M. KHALDI écrit le 8/12/20 « il n'y a plus d'union des BDR » et donc considérant que notre union aurait été exclue de la Fédération, il œuvre actuellement à la mise en place d'une nouvelle union.

Nous constatons que l'article 3 du RI de la Fédération, qui prévoit la radiation d'une Union, n'a jamais été respecté. L'UDDEN13 n'a pas été informée de la procédure qui s'est mise en place contre elle par lettre recommandée. Nous n'avons pas été invités à présenter notre défense. Nous n'avons pas reçu la lettre recommandée nous mentionnant notre exclusion. Si cela avait été le cas, nous aurions conformément à l'article 3 demandé à être entendus par le congrès.

Par différents courriers adressés aux présidents des délégations et aux DDEN du département M. KHALDI prétend que les cotisations n'auraient pas été payées à la Fédération en 2020 et leur demande d'adhérer directement au national et de rejoindre un collectif qu'il essaie de former sur Marseille. Ces courriers portent le discrédit et l'anathème sur des délégués départementaux en procédant par diffamation.

Nombre de courriers ont été échangés avec la Fédération ces derniers mois, pour affirmer notre volonté de sortir de ce conflit par la voie démocratique de l'élection lors de notre prochaine AG du 30 janvier 2021. Mais devant la persistance des allégations d'exclusion de l'Union, de courriers diffamatoires à l'égard de nos administrateurs, de mensonges sur le fonctionnement de notre association, les administrateurs ont souhaité mettre un terme à cette situation qui empêche les DDEN d'exercer sereinement leurs missions.

Le Conseil d'administration de l'Union Départementale des BDR a fait appel aux services d'un conseil juridique pour que cessent ces actes de dénigrement à l'encontre de l'Union et des personnes qui en ont la responsabilité. A défaut, nous agirions, dans le cadre d'une procédure judiciaire, à l'encontre de la Fédération et/ou son Président.

Nous nous devons de vous informer sur ces pratiques qui ternissent l'image de tous les DDEN. Le CA de l'UDDEN13

Veillez trouver ci-joint un résumé de ce qui s'est passé ces derniers mois.

1. Le différend porte sur les motifs de la radiation du Président de l'Union (11/19) par rapport à la réalité des faits reprochés et les ingérences de la Fédération pour reprendre en main l'Union, au mépris de tout respect du contexte juridique associatif.

NOTE D'OPPORTUNITÉ du 07/01/21

En septembre 2019, le Bureau Fédéral a suspendu notre Président, Monsieur Krikorian, puis par décision du 14 novembre 2019 a décidé de l'exclure.²

Le Conseil fédéral présidé par M Khaldi, aurait alors décidé de « prendre l'initiative » (sans en informer le CA des BdR) d'organiser une Assemblée Générale Extraordinaire des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) des Bouches-du-Rhône afin d'élire un nouveau président en ses lieux et place.

Divers courriers ont été envoyés par M. Khaldi : au DASEN des BdR lui demandant de bien vouloir radier M. Molinard, le Président Départemental, et M. Krikorian, de la liste des DDEN du département. L'IA n'a pas donné suite ; à la Ville de Marseille, ainsi qu'à la DGESCO qui ont été informées de cette situation. Nous n'avons eu connaissance de ces courriers qu'en octobre 2020.

Sans nouvelles de la Fédération qui a ignoré le Conseil d'administration de l'UD 13, l'AG souveraine de janvier 2020 présidé par notre Vice-président s'est réunie. Par la Motion adoptée à l'unanimité des présents et représentés, l'AG a dénoncé les actes d'ingérence du Conseil Fédéral dans le fonctionnement de l'Union. L'AG souveraine a demandé au CA du département de rétablir dans ses fonctions M. Krikorian en tant que Président de l'UDDEN13.

Le CA de rentrée a adopté les nouveaux statuts et le règlement intérieur. Conformément aux statuts en vigueur, il a convoqué une AGE³ pour le 10 octobre 2020. Les adhérents ont été informés de sa tenue conformément au RI en vigueur : 27 étaient présents et 19 représentés pour 63 adhérents à jour de leur cotisation. Faute de quorum, une seconde AGE a été convoquée conformément aux statuts une heure après. **Les nouveaux statuts ont été présentés à l'assemblée en insistant sur l'esprit dans lequel ils ont été écrits. Le débat qui s'en est suivi a permis de réaliser un consensus** : après la suppression sans son remplacement de l'article 1.3 des statuts proposés, et à la condition de la mise aux voix d'une motion demandant au bureau de l'Union de reprendre contact avec la Fédération par l'intermédiaire du conseiller Fédéral responsable de la région PACA afin de sortir de la situation délicate vis-à-vis de la Fédération dans laquelle se trouvait l'Union Départementale.

Mis aux voix les nouveaux statuts, dont l'article 1.3 a été supprimé, ont été adoptés à l'unanimité des présents : 24 pour, 0 contre, 0 abstention, 3 refus de vote.

Mise aux voix, la motion a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés : 39 pour, 0 contre, 0 abstentions, 7 refus de vote.

Le soir même, une demande de rendez-vous a été envoyée à M. Racanière conformément à la motion votée à l'AGE.

Pour toute réponse le 14 octobre 2020, M. Khaldi écrivait à tous les présidents des délégations du département. Il déclarait que l'UD13 s'était placée en dehors de la Fédération en convoquant une AGE alors qu'il comptait la convoquer lui-même. Il suspendait l'UD13 ainsi que les délégations de Marseille et d'Istres.

Les adhérents de notre département ont reçu alors des messages et courriers, les uns émanant de la

2. Motif : remerciements adressés à la Ville de Marseille incluant la Fédération et diffusion d'un complément de synthèse, portant sur l'exploitation des visites de 47 écoles effectuées par l'UD13, visites qui n'avaient pas été effectuées lors de la 1^{ère} série de visites et non une synthèse de toutes les écoles dont il aurait été négocié, avec M.KHALDI, qu'elle ne serait rendue qu'après les élections municipales.

3. La période du confinement a été l'occasion pour les membres du CA de s'interroger sur les statuts de l'Union. Ils prévoyaient un renouvellement de ses membres tous les 4 ans et imposaient une ancienneté de 4 ans dans l'Union pour postuler au CA. Ces dispositions ne permettaient plus d'avoir un CA complet et nous contraignaient à coopter des représentants qui n'avaient qu'une voix consultative. Les nouveaux statuts ont été travaillés durant l'été ainsi qu'un Règlement Intérieur.

Fédération nationale ⁴, les autres d'un collectif de DDEN ⁵ qui s'est créé sur Marseille, à l'unisson de la Fédération.

La Fédération nationale a enjoint ⁶ les adhérents de l'UD 13 à se placer sous sa gestion administrative. La Fédération faisant état de la décision du Conseil Fédéral prise le 14 novembre 2019, d'organiser une AGE, en vue « *d'élire un nouveau Président et installer un CA départemental ... sous le contrôle de la Fédération* ». ⁷

Le Conseil d'Administration de l'UD 13 dénonce ces décisions arbitraires, qui ne lui ont jamais été signifiées par quelque courrier officiel que ce soit, suite au Conseil Fédéral du 14/11/2019, ni du 01/12/20. Ces mesures sont prises illégalement, au vu des procédures qui les encadrent, prévues au règlement intérieur de la Fédération.

Actuellement, notre « *représentation départementale* » ferait l'objet d'une « *suspension* » ⁸, privant les DDEN de l'accès aux outils informatiques que nous avons dynamisés.

Le Conseil d'Administration de l'UD 13 demande le rétablissement de l'accès aux outils fédéraux par les DDEN 13, accessibles à tous membres adhérents à la Fédération, ainsi que tous documents afférents au fonctionnement de la délégation, tels que prévus dans l'adhésion de toute Union départementale.

Ces dernières semaines, un collectif de DDEN s'est constitué sur Marseille. Ils appellent les DDEN13 à quitter l'UD 13 pour les rejoindre pour « *y construire les nouvelles bases d'une Union départementale reconnue par la Fédération Nationale* ». Aujourd'hui, la Fédération, en s'adressant pour les DDEN 13 à ces personnes, les reconnaît comme interlocuteurs du département.

Le Conseil d'Administration de l'UD13 dénonce le non-respect par la Fédération de l'article 3 des statuts fédéraux et de l'article 1 de son règlement intérieur, l'UD13 étant toujours administrativement adhérente à la Fédération. Elle dénonce la reconnaissance indirecte, par la Fédération, de ce collectif.

Depuis, après avoir accusé l'UD 13 de non-paiement des cotisations, M. KHALDI s'autorise à reverser par virement sur le compte de l'UD13, le montant du premier versement de 600€ des cotisations, effectué en juillet 2020. Le chèque du deuxième paiement n'a toujours pas été encaissé.

Le Conseil d'administration de l'UD13, au vu de l'ensemble de ces éléments a pris la décision de faire appel à un conseil juridique afin d'engager toute procédure pour faire valoir les droits de l'UD13.

Nous regrettons que notre tentative de rencontre avec la Fédération n'ait pas encore abouti, malgré le message envoyé dès le lendemain de l'AGE au responsable de la Fédération région Sud-Est. Ce message assurait le National de notre volonté d'œuvrer dans la Fédération et permettait d'envisager dans l'intérêt de tous une sortie de crise par la voie démocratique que constitue le renouvellement en janvier 2021 de la totalité des postes d'administrateurs du CA de l'UDDEN13.

Ces arguments montrent notre volonté d'aboutir rapidement à une solution pour sortir de cette délicate situation. Nous ferons appel si nécessaire devant le plus proche Congrès national afin de permettre à l'équipe sortie des urnes en janvier 2021 de venir s'expliquer. C'est la voie de la sagesse qui en préservant notre unité permettra de réussir le renouvellement quadriennal 2021.

4. Courriers du 13/10/2020 sans référence, signé de E. KHALDI, courrier du 14/10/2020 transmis par courriel du 14/10/2020 et envoi postal Ref : EK/L.14/2020

5. Déclaration du collectif par courriel 09/11/2020

6. Courrier du 14/10/20 : EK/L.14/2020

7. Courrier du 13/10/20 signé de E.KHALDI, sans référence administrative

8. Idem courrier du 14/10/20 : EK/L.14/2020



Le CA UDDEN13

Union des Bouches-du-Rhône
des Délégués Départementaux
de l'Éducation Nationale

Mmes et MM. les Conseillers Fédéraux,

Mmes et MM. DDEN des Unions départementales

Date le 21/03/2021 Ref : udden13/CP – 08 – 21/03/21

Mme et M. les Délégués Fédéraux,
Chers collègues DDEN des Unions départementales

L'Union des Bouches-du-Rhône des DDEN13 a déposé un référé contre la Fédération qui a reconnu une nouvelle association de DDEN alors que l'UDDEN13 est toujours dans la Fédération, fidèle et déterminée.

Mais comment en sommes-nous arrivés-là ?

Cela débute en 2019, notre président national trouvait notre équipe dirigeante vieillissante, en déclin et notre nouveau président, pas à la hauteur. Il avait même proposé lors de la visite des écoles de la ville de Marseille sa place à quelques administrateurs, **comme si c'était au national de décider qui doit devenir président d'une union départementale.**

Je vous rappelle l'exclusion de la Fédération de notre Président, en juin 2019 pour avoir transmis un complément d'enquête de nos écoles marseillaises à la mairie de Marseille et à l'Inspection Académique. Le CA de l'Union des Bouches-du-Rhône, un peu désorienté, a mis à sa tête son viceprésident, a continué à œuvrer comme en a témoigné le RA 2019. Aucune explication, aucun accompagnement du national qui s'était mis en tête, nous l'avons appris bien plus tard, d'organiser une AGE pour le, ... pour nous remplacer. Je suppose que dans vos Unions départementales, **c'est au CA de nommer un président lorsqu'il y a vacance, dans la nôtre aussi.**

Tout ne s'est donc pas passé comme le national l'avait prévu, **l'AG de janvier 2020 a demandé au CA de l'union des BDR, à l'unanimité des présents et représentés, de rétablir Patrick Krikorian à la présidence de l'Union. Ce qui fut fait selon la volonté de l'AG souveraine !**

En réplique, le Président de la Fédération a demandé à l'IA les radiations de la liste des DDEN du Président Départemental des DDEN et de notre Président de l'Union proposant aussi la nomination d'un nouveau représentant au CDEN. Mais cela ne s'est pas passé comme prévu, nos présidents sont toujours DDEN et en fonction au CDEN. **Le bon sens et l'impartialité de l'administration a prévalu.**

À la fin du confinement, conscients qu'il fallait sortir de cette situation conflictuelle, le CA de l'Union des Bouches-du-Rhône a entrepris la réécriture de ses statuts afin de passer à un renouvellement par tiers et porter à la tête de l'union une équipe élargie et rajeunie. L'AGE du 10 octobre 2020 a validé les nouveaux statuts et a voté une motion demandant à l'Union de reprendre contact avec la fédération afin de sortir de notre différend. Le 11 octobre 2020 au soir une demande de rendez-vous signée par le CA de l'Union était adressée au Président national et au Délégué fédéral de la région sud-est. **Nous demandions conformément à la motion adoptée, une réunion de sortie de crise.**

La réponse de la Fédération s'est faite par un courrier envoyé à tous les présidents des délégations de notre département, signalant que nous nous étions mis « en dehors de la fédération » par nos pratiques, M. Khaldi prétendait même que nous n'aurions pas versé les cotisations 2020. **Les justificatifs montrant notre bonne foi ont été transmis au juge.**

Début janvier 2021, une nouvelle association concurrente de la nôtre était lancée et reconnue dans la foulée par la Fédération au mépris de ses propres statuts, alors que **notre Union n'a jamais été reçue et qu'elle fait toujours partie de la Fédération.**

Grâce à nos nouveaux statuts adoptés à l'AGE du 10 octobre 2020, avec 7 sortants réélus, **ce sont 11 nouveaux administrateurs** qui ont rejoint notre conseil d'administration.

Le CA du 6 février 2021 m'a fait l'honneur de me porter à la présidence de l'Union. J'ai été élu sur trois objectifs :

- Faire reconnaître l'UDDEN13 comme la seule union légitime au sein de la Fédération des DDEN,
- Doter l'UDDEN13 d'un projet ambitieux qui réponde aux besoins et aux attentes de nos adhérents,
- Enfin, réussir le renouvellement quadriennal qui va conditionner le renouveau de la fonction de DDEN au service de l'École de la République.

Mmes et MM. les conseillers Fédéraux, Mmes et MM. les administrateurs des Unions départementales, nous n'aurions jamais dû en arriver là, mais nous y sommes. **Nous sommes confiants dans la justice de notre pays qui va dire le droit.**

Cette description pourrait, tout bien considéré, vous paraître banale, ce qui est loin de l'être : de la décision de reprendre en main l'Union d'un département, dans l'urgence alors qu'elle œuvre depuis plus de 40 ans, d'éconduire ses dirigeants, et d'implanter une nouvelle association pilotée depuis le siège national en quelques semaines... ne nous inspire que de l'inquiétude pour la considération de notre mission de DDEN et le respect de la vie démocratique de nos associations. **Nous nous sommes indignés pour faire valoir notre droit et pour que cela ne se reproduise pas !**

Nous avons reçu des demandes d'informations et des soutiens de différentes Unions Départementales qui ont découvert avec stupéfaction ce qui s'est passé dans notre département. Cela nous a encouragés et confortés dans la poursuite de notre démarche de communication vers vous.

J'espère que nous pourrons, au-delà des rancœurs et de beaucoup d'énergie perdue, permettre à tous les DDEN des Bouches-du-Rhône de poursuivre leur mission dans l'unité retrouvée.

Pour le CA de l'UDDEN13

Le Président

C.PIRANI



UDDEN 13

Ecole Maternelle Bastide St Jean
11 Rue de la Boiseraie – 13012 Marseille
Contact : udden13@free.fr

Lettre de démission d'un DDEN

Cher(e)s collègues, membres du CA,

Je ne souhaite pas renouveler mon mandat de DDEN pour 2021-2025.

En effet, je suis depuis le 6 octobre dans l'incapacité de faire quoi que ce soit en dehors de mon domicile, suite à des complications post-opératoires.

Enfin, je ne vais pas développer dans ce courrier, mais l'orientation nationale des dirigeants actuels de la Fédération Nationale me convient de moins en moins. Comme DDEN, je me suis toujours considéré comme ami, mais surtout défenseur de l'École publique laïque, pas comme un auxiliaire – voire supplétif – du gouvernement qui, lui, est un véritable fossoyeur de l'École publique laïque.

Le poids des DDEN est limité, mais si nous n'avons aucune activité indépendante, publique, concrète, alors nous ne servons pas à grand-chose.

J'ai toujours été opposé à la gestion tripartite de l'École, qui a conduit à la territorialisation de l'École, donc à son éclatement en de multiples entités qui, dans ces conditions, ne peuvent qu'être soumises aux groupes de pression les plus divers.

Je ne suis pas partisan de la prétendue "réserve citoyenne", ni du "concours citoyen", ni du **SNU** dont le but est l'endoctrinement des jeunes.

Je ne savais pas que l'apprentissage (ou plutôt le dressage) de la marche au pas faisait partie des valeurs de la République, dont parle le gouvernement qui, en vérité, est l'antithèse de la République.

Quand je vois que le **DASEN** co-organise avec l'armée, la gendarmerie, la première promotion de jeunes pour le **SNU**, je ne peux qu'être révolté. C'est la même chose quand le gouvernement veut imposer aux enseignants une lecture du discours de Jean Jaurès tronquée, censurée... N'y a-t-il pas là des scandales à dénoncer ?

Ma situation personnelle me contraint à réduire mon activité militante. C'est pourquoi je choisis de me consacrer à une activité militante concrète, comme laïque libre-penseur pour défendre la loi de 1905, agir pour l'abrogation de la loi Debré et du concordat d'Alsace-Moselle en autres.

Cette décision n'est pas due à l'activité des camarades et collègues du CA de l'UDDEN qui se dévouent et agissent autant que faire se peut. Ils gardent toute mon estime.

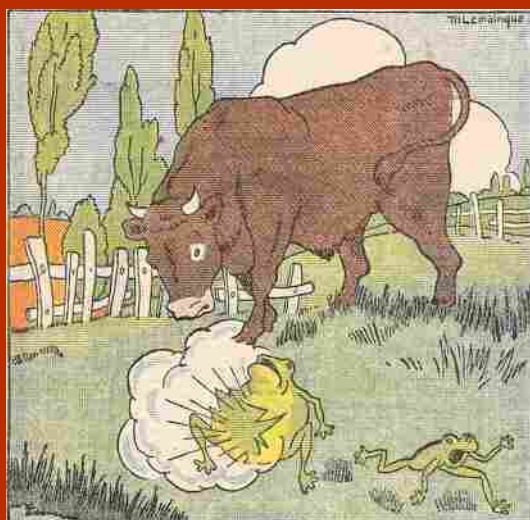
Salutations laïques militantes,

Alain Jouannet

À Joué-lès-Tours, le 23/11/2020

« Dix
grenouilles
aussi gonflées
soient-elles
ne feront
jamais
un boeuf. »

(p. suivante)



Qu'est-ce que le collectif « laïc » ?

J'accours,
Monseigneur !



« Quant à Eddy Khaldi, il passe les plats au macronisme sans aucun état d'âme. Il est là pour servir. »

Il fut un temps où le **Grand Orient de France** invitait les associations laïques au 4e étage de la rue Cadet. C'était informel et chaque association y venait sans être liée.

Puis, une volonté impérialiste s'est fait jour et certains se sont pris pour **Charles Quint** et son Empire sur lequel le soleil ne se couchait jamais. Certains ont substitué à la volonté de rassembler ce qui était éparé une volonté de disperser ce qui était uni, et ce, à des fins politiciennes de bas étage.

D'un cadre informel et unitaire, on est ainsi passé à une volonté centralisatrice au service d'objectifs partisans de quelques-uns.

Ce collectif « *laïc* » n'est nullement représentatif, si on met de côté les Obédiences maçonniques qui y participent (pas toutes et de loin), les autres associations ne représentent rien. **La Fontaine** l'avait déjà dit : « *Dix grenouilles aussi gonflées soient-elles ne feront jamais un bœuf* ».

De plus, le tirage s'agrandit entre les Obédiences maçonniques dont la plupart en ont assez que le **GODF** décide pour toutes les Obédiences et se pose en tenant d'une certaine « *régularité maçonnique* » qui n'ose pas dire son nom.

La direction actuelle du GODF est dans un syndrome de retour à la Maçonnerie impériale soumise au Pouvoir et confite en dévotion. « *Emmanuel Macron est grand et le Collectif laïc et le GODF sont ses Prophètes* ». On essuie, on nettoie, on cire et on lustre les pompes du Macronisme. « *Oui, notre bon maître, comme il vous plaira Seigneur* ». Et c'est comme cela, matin, midi et soir ; en gélules, en pommade et en suppositoires.

On n'est même pas dans le « *soutien critique* » aux projets gouvernementaux, c'est le zèle renouvelé du nouveau converti. La direction du GODF a même osé proposer aux Obédiences maçonniques une déclaration commune sur la loi dite « *Séparatisme* » où l'on pouvait lire : « *Nous voyons dans le présent projet des mesures courageuses et cohérentes que les forces laïques de notre pays attendaient. Nous nous réjouissons de cet ensemble de mesures concrètes dont nous espérons l'aboutissement, et nous souhaitons qu'un consensus national permette de les adopter rapidement.* »

Comme allégeance au pouvoir, on peut difficilement faire pire. Les autres Obédiences ont refusé de donner suite, tellement c'était un alignement sur le pouvoir.

Les véritables républicains laïques furent, sous la III^e République, les constructeurs d'un édifice démocratique : liberté de la presse, liberté syndicale, libertés des communes, libertés des associations, liberté de conscience, actions dans lesquelles le GODF avait pris toute sa part.

Et depuis quelques années, la direction du GODF prête la main à une remise en cause fondamentale de la laïcité et de la liberté des associations. Elle soutient le contrat d'engagement républicain qui est une destruction de la liberté associative et qui est l'avènement d'une idéologie d'Etat.

Quant à **Eddy Khaldi**, il passe les plats au macronisme sans aucun état d'âme. Il est là pour servir. C'est la bonne du curé d'**Annie Cordy**.

Piètre politique, piètres gens.

Herbert Lespinasse

La Fédération Nationale des DDEN à la croisée des chemins



Vous lirez le courrier du 21 mars 2021 adressé par le Président de l'UDDEN des Bouches-du-Rhône s'adressant à tous les Délégués Fédéraux et collègues DDEN des Unions Départementales.

Il nous informe du coup de force organisé par **Eddy Khaldi** qui fait exclure l'ancien et le nouveau Président avec une dissolution de l'ancienne Union prononcée au profit d'une nouvelle Fédération Départementale hâtivement constituée avec les seuls amis de Khaldi.

Napoléon III n'avait pas fait mieux pour s'installer et garantir son pouvoir absolu contraignant un **Victor Hugo** à l'exil. Le Président de la République, qui dirige la France avec les pouvoirs du monarque qui, si on parle de la 5ème République, est précisément un coup d'État permanent (dixit **François Mitterrand**), a fait au moins un émule avec le Président Khaldi.

Le crime de la **Fédération Départementale 13** ? Avoir rendu public des demandes d'écoles publiques scandaleusement sinistrées de certains quartiers populaires de Marseille. Inadmissible tonne le monarque de la Fédération Nationale venu expressément de Paris pour visiter 9 écoles, mais avec l'engagement de ne rien publier avant les élections municipales !

Nous sommes loin de querelles de personnes ou d'opinions contradictoires. Nous sommes face à une entreprise de subordination totale des **DDEN** aux autorités politiques nationales, académiques, départementales et locales.

Rappelons ce qui fut largement exposé dans les Editions précédentes du **DELEGUE LAIQUE** : l'exclusion des 7 DDEN de la ville de Sevrans, prononcée irrégulièrement et arbitrairement par le Président de la Fédération Départementale de Seine-Saint-Denis (**Jean-Marc Minetto**), lui-même en pleine campagne politique comme candidat au poste de Maire de sa commune.

L'exclusion est prononcée un mois après une AG départementale dans laquelle personne n'avait élevé la moindre objection, bien au contraire, au travail de signalement des difficultés des écoles de Sevrans réalisé avec les enseignants, les parents élus des Conseils d'École et leurs organisations. 5 cahiers ont tous été élaborés à partir des demandes écrites formulées par chacune des 28 écoles de la ville et figurant dans les comptes-rendus des Conseils d'École. Ils ont été présentés aux autorités académiques, la Mairie et la Préfecture qui ont reçu « *le comité de suivi* » constitué et régulièrement réuni avec des DDEN qui en ont assuré l'organisation collective garantissant transparence et respect de toutes les composantes.

Pour le **Président de la Fédération Nationale**, comme pour celui de la **Fédération de la Seine-Saint-Denis**, la loi du silence et le « *pas de vagues* » doivent régner sous peine d'exclusion sans procès ! En clair, les DDEN devraient abandonner leur mission principale qui fait leur utilité et leur importance : signaler aux autorités respon-

sables tout ce qui ne va pas et tout ce qui est nécessaire pour assurer des conditions de la vie scolaire digne de l'École de la République et travailler avec les amis de l'École Laïque pour obtenir des résultats réels et pas des discours aussi ronflants qu'hypocrites sur les valeurs de la République dans lesquelles chacun met ce qu'il veut...

Un DDEN peut s'indigner que des écoles publiques soient dégradées, abandonnées, maltraitées et qu'en période d'une pandémie qui fait des ravages dans nos écoles, les autorités n'aient pas dégagé un seul centime pour protéger les personnels, les élèves et leurs familles. Il peut le faire, mais, selon les Présidents **Khalidi** et **Minetto**, il doit surtout... « fermer sa gueule » !

À **Marseille** comme à **Sevran**, les DDEN ne l'ont pas entendu de cette oreille. Ils ont d'abord voulu rester fidèles à leur mission originelle et originale : signaler, signaler et encore signaler pour que les conditions de la vie scolaire soient respectées par les autorités de l'Éducation Nationale et municipales selon leurs responsabilités respectives.

Force est d'ailleurs de constater que les **IEN, DASEN, Recteurs, Préfets** et **Maires** reconnaissent encore, pour la plupart, ce rôle de « lanceur d'alertes » des DDEN. Ne leur permet-il pas d'exercer leurs fonctions en tenant compte de la parole indépendante et avisée des DDEN, leur évitant des scandales qu'ils souhaitent évidemment éviter.

Le silence n'a jamais évité les scandales, il les étouffe

À Marseille comme à Sevran, les DDEN n'ont pas été radiés par les DASEN qui les ont nommés après consultation et vote des CDEN, désavouant ainsi les Présidents **Khalidi** et **Minetto**. Il est vrai qu'une radiation imposait une explication publique devant le CDEN et autorisait un recours au Tribunal Administratif face au caractère arbitraire de ces sanctions ultimes.

C'est là qu'intervient le renouvellement quadriennal des DDEN avant fin juin 2021 dans tous les départements.

Rappelons ici le double caractère de la fonction de DDEN :

Administratif : nomination pour 4 ans par le DASEN sur la base des articles du **Code de l'Éducation** après consultation du CDEN et possibilité de constituer des Unions Départementales et Locales. Le DDEN est considéré comme un « fonctionnaire bénévole ».

Associatif : loi 1901 avec constitution d'une **Fédération Nationale** et de **Fédérations Départementales** avec paiement d'une cotisation et statuts départementaux.

On peut donc être DDEN et non adhérent à la Fédération. C'est le cas des exclus par la bande à Khalidi que les DASEN n'ont pas relayée en ne procédant pas à leur radiation.

L'échéance du renouvellement, obligatoire pour les DDEN actuels, intervient maintenant. Il suffit que le DASEN ne présente pas une candidature pour que celle-ci disparaisse sans autre forme de procès.

Déjà, dans plusieurs départements, des demandes de renouvellement font l'objet d'interventions pour qu'elles ne soient pas présentées au CDEN de juin. Combien de DASEN se plieront à cette pression organisée par la bande à Khalidi ?

Une charrette de non-renouvellements se prépare-t-elle dans la plus grande discrétion ?

Nous le saurons très vite désormais.

La Fédération des DDEN est bien à la croisée des chemins. La bataille nauséabonde, menée par la bande à Khalidi, pour normaliser la Fédération, pour tenter de transformer le DDEN en agent d'exécution des orientations ministérielles et/ou municipales, si elle parvenait à son terme, signifierait, ni plus ni moins, une destruction d'une composante du mouvement laïque dans notre pays.

L'enjeu va bien au-delà du cercle des DDEN dont l'indépendance était une garantie pour les personnels des écoles et leurs syndicats, pour les parents et leurs associations. Il concerne tout le mouvement laïque qu'il s'agit d'alerter sur le sabotage et le sabordage que l'actuelle Direction de la **Fédération Nationale des DDEN**, flanquée du « Collectif laïque », est en train d'organiser.

Nous en saurons plus dans quelques semaines.

Michel Bureau

Où le Président Khaldi veut-il emmener la Fédération nationale des DDEN ?



Les DDEN sont « *des fonctionnaires bénévoles* » dont l'indépendance est officiellement reconnue.

Ils ont non seulement le droit, mais aussi le devoir, de signaler aux autorités en charge des écoles (IEN, DASEN, Recteurs, Préfets, Ministre, Municipalités) ce qui apparaît clairement comme des insuffisances, des manques ou des dégradations dans les conditions de la vie scolaire, la sécurité des élèves et des personnels, les cantines scolaires, les activités post et périscolaires...

Ils siègent dans les **Conseils d'École**, où leur présence est un atout précieux pour rassembler personnels et parents élus sur la même cause de défense de l'École publique qui doit rester nationale et disposer des moyens nécessaires pour accomplir ses missions d'enseignement auprès des jeunes générations.

Ils peuvent participer aux initiatives de défense de l'École laïque et de la laïcité des institutions de l'État. Ils ont le droit de travailler avec les amis de l'École laïque, en premier lieu les personnels et leurs syndicats, les parents et leurs associations.

S'ils ne doivent pas intervenir sur les questions pédagogiques qui ne sont pas de leur ressort, par contre ils peuvent soutenir et participer aux actions visant à convaincre les autorités à faire droit aux demandes légitimes et incontestables en faveur de l'École publique.

Le côté « *lanceur d'alerte* » de leurs missions auprès des autorités n'est pas toujours bien accueilli par des Élus ou des DASEN. Ils ne mesurent pas toujours que la scolarité des enfants a certes un coût, mais pas de prix.

Mais, quand on connaît la situation de certaines écoles des quartiers populaires de Marseille ou de Seine-Saint-Denis, comment pourrait-on demander à un DDEN de ne rien dire et de ne rien faire pour améliorer ces situations inadmissibles, alors que c'est précisément leur mission essentielle ?

Souvent débordés par une surcharge de travail découlant des innombrables consignes (souvent changeantes) qu'ils reçoivent sans préoccupation de leur faisabilité et des moyens nécessaires à mettre en œuvre, les Élus et les IEN bénéficient de l'apport des DDEN qui attirent leur attention sur des questions qui,

négligées, pourraient se transformer en véritables scandales.

Qu'est-ce qui peut donc justifier l'entreprise sectaire et autocratique du Président **Khaldi** et de son équipe organisant une « *normalisation* » de la Fédération Nationale et des Fédérations départementales ?

La lecture des dernières « *Lettres du DDEN* » apportent de premières réponses.

Tenant (difficilement) de justifier la dissolution de l'Union des Bouches-du-Rhône, un article de 2 pages ½ de la Lettre n° 190 du 1er mars 2021, signé **Pierre Mimran**, nouveau Président de DDEN-BDR-13 le répète à plusieurs reprises : les DDEN et leur Fédération Départementale doivent s'inscrire « *résolument et de façon militante dans le cadre fédéral* ».

Pour Khaldi et son équipe, les « *reconnaisances institutionnelles confèrent à la Fédération, le droit **exclusif** de représenter les DDEN et d'agir auprès des pouvoirs publics en leur nom...* ».

En clair, les **Fédérations départementales** et les **Unions locales** ne devraient plus avoir de souveraineté de décisions. Leurs positionnements et leurs actions ne devraient plus être librement et démocratiquement définis par leurs instances, en premier lieu l'AG statutaire annuelle, mais uniquement par le « *Président Khaldi* » et son équipe.

Dans le réquisitoire publié, aucun fait précis n'est rapporté qui apporterait des preuves indiscutables rendant crédible la proposition de dissolution de l'Union des Bouches-du-Rhône. Quant au droit élémentaire de la partie accusée de présenter sa défense à égalité avec le réquisitoire de Mrs **Mimran** et **Khaldi**, il est tout simplement refusé.

En Seine-Saint-Denis les 7 DDEN de Sevran sont exclus de la Fédération sans avoir pu se défendre dans l'Assemblée Générale départementale comme l'exige les statuts.

Au Fédéralisme, le Président Khaldi et son équipe substitue un centralisme bureaucratique pour imposer au lieu de convaincre, exclure au lieu de débattre librement. C'est le coup d'État permanent.

Mais pour imposer quelle orientation ?

Dans les Bouches-du-Rhône et dans la Seine-Saint-Denis, c'est explicite : les DDEN qui signaleront la situation réelle des écoles dans lesquelles ils exercent leurs fonctions, les Unions Locales et les Unions Départementales qui signaleront la situation réelle des écoles de leur Commune et de leur Département devront garder secrètes ces situations, sous peine d'exclusion.

Ils devront surtout, ne rien entreprendre avec les amis de l'École publique pour être écoutés et entendus des autorités concernées.

La pandémie a tout accentué en exerçant ses ravages depuis plus d'un an dans les écoles qui, de plus en plus, deviennent des *clusters* de contaminations des personnels et des familles via les élèves.

Cherchez dans les ***Lettres du DDEN*** éditées par la **Fédération nationale**. Vous ne trouverez pratiquement rien sur la situation réelle des écoles confrontées à des protocoles inapplicables et sans les moyens nécessaires pour protéger les personnels, les élèves et les parents. N'est-ce pas, pourtant, inscrit dans la Constitution comme un devoir de l'État ?

Aucune campagne sérieuse avec les amis de l'École publique pour obtenir masques homologués, tests pour tous pour identifier les contaminés et organiser leur isolement, recruter du personnel (en particulier les listes complémentaires du concours, des ATSEM, des AESH, des personnels de santé scolaire...) et, enfin une vaccination massive et gratuite, en particulier des personnels, mais aussi des parents pour se diriger vers la fin d'une pandémie qu'il faudra bien éradiquer le plus vite possible.

Au lieu de ces mesures de protection indispensable, le « *Président Khaldi* » signe des éditoriaux sur l'égalité hommes-femmes, la violence à l'école et autres sujets, certes intéressants, mais passant à côté de la souffrance des écoles qui manquent de tout pour faire face à la pandémie.

La lettre du DDEN du 1er avril 2021 réussit même le tour de force d'interviewer le Ministre **Jean-Michel Blanquer** sans lui faire part une seule fois des demandes d'urgence pour assurer la protection des person-

nels, des élèves et de leurs familles, alors qu'elles permettraient seules d'éviter des fermetures d'école devenant inévitables, quand les personnels et de plus en plus d'élèves sont révélés positifs, les enfants menaçant leur famille.

Par contre, Eddy Khaldi dans son éditorial nous annonce que la Fédération sous couvert de son concours national « *se construire citoyen* » se place « **sous le haut parrainage du Ministère de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports et le marrainage du Ministère de l'Intérieur avec la Ministre déléguée à la citoyenneté** » !

Les mêmes Ministres qui se mobilisent sous le parrainage du **Président de la République** pour faire passer une loi sur la « *sécurité globale* » remettant en cause les droits et libertés démocratiques de tous les citoyens ! Une autre loi dite « *pour conforter les valeurs de la République* » remet en cause la loi de 1901 sur les Associations et la loi de 1905 de Séparation des Églises et de l'État.

L'indépendance des DDEN vis à vis des autorités politiques et de l'Éducation Nationale était le mérite et la vertu principale des DDEN et de leur Fédération. Sous l'autorité du Président Khaldi, c'est la marche à l'aliénation de la Fédération des DDEN aux autorités qui est en marche.

Au moment où **le mouvement laïque** cherche à se rassembler en défense des droits et libertés démocratiques sérieusement menacés par les lois liberticides que le **Président Macron** veut faire passer au pas de charge à l'ombre de la pandémie, les **DDEN** se rappelleront du rôle important qu'ils ont joué à l'époque où, avec le **CNAL** et le mouvement ouvrier et démocratique, ils agissaient ensemble contre la *loi Debré* et les *lois antilaïques et antiscolaires de la Vème République* autoritaire et antidémocratique.

Dans les mois qui viennent va donc se jouer le sort de la **Fédération Nationale des DDEN** pour qu'elle puisse retrouver une place de partenaire à part entière dans le mouvement laïque, que **Khaldi**, avec le « *Collectif national laïque* » et **l'UFAL** s'efforcent de fracturer.

La messe n'est donc pas dite, sauf si les **Fédérations départementales** acceptaient la « *normalisation* » engagée qui signifierait l'éclatement de la **Fédération Nationale**.

Michel Bureau



Les Macrono-collabos

Le ban et l'arrière-ban de la réaction macroniste, tous dévoués à la chasse aux musulmans, viennent de publier un « *appel* » contre la **FCPE** (Fédération historique des parents d'élèves) pour « *dissoudre sa direction* », pour reprendre l'expression de **Jean-Christophe Cambadélis** à propos de l'**UNEF**, dont il s'est servi pendant des années pour assouvir ses propres intérêts.

Il est aussi signataire de cette lettre de dénonciation. Les bonnes habitudes ne se perdent décidément pas. Il n'y a pas de mauvaise cause dans laquelle il ne soit pas, à commencer toujours par celle de ses intérêts. Il doit être à la recherche d'une nouvelle place à prendre, en ces temps d'incertitude électorale.

Une nouvelle fois, c'est une association traditionnelle de la laïcité qui est mise en cause, parce qu'elle refuse de se plier aux injonctions du pouvoir macroniste.

Après la **Ligue des Droits de l'Homme**, la **Ligue de l'Enseignement**, l'**UNEF**, c'est au tour de la **FCPE** d'être attaquée. On ne peut oublier non plus l'insupportable campagne contre l'**Observatoire de la laïcité**. Les collabos-macronistes sont des loups pour l'Homme et ils chassent en meute.

Tout ce qui n'a pas le petit doigt sur la couture du pantalon pour participer à la campagne xénophobe de la chasse aux musulmans, ou supposés tels, est dans le collimateur du pouvoir et de ses sicaires.

Et comme toujours, quand la République décline, les **Collabos** sont là pour en tirer un petit profit personnel, ils se pressent, ils accourent pour la curée et la mangeoire. Comme **Gambetta** l'avait noté en 1870 « *Quand la patrie baisse, le Jésuite monte.* »

Mais contrairement à 1940, où étaient publiées les listes de résistants et de Francs-Maçons à dénoncer et à réprimer, là on a tout de suite la liste des **Collabos** qu'il faudra faire passer devant les commissions d'épuration. Après 1940, il y a toujours 1944.

À l'Orient, rien de nouveau

Il est bien navrant que des « *dignitaires* » maçonniques se prêtent à de telles opérations. À croire que les Grands Maîtres du **GODF** sont comme les albums des **Rolling Stones** « *Toujours pire que le précédent, toujours meilleur que le prochain* ».

De quel droit, ces ingérences permanentes dans la vie démocratique des associations ? Qui donne le droit et la légitimité à ces inquisiteurs au petit pied et au grand appétit de juger les autres ? Ce sont les condottieres du macronisme.

Ils auront beau dire, ils auront beau faire

La précédente campagne contre la FCPE à propos de son affiche électorale n'a eu aucun effet. Non seulement, la FCPE a maintenu son score électoral aux élections des Conseils d'École, mais cela l'a consolidée.

À trop énerver les laïques, beaucoup risquent de se retrouver *Gros Jean comme devant*.

Les masques tombent et les hypocrites apparaissent au grand jour.

Daniel Schrameck

Lettre d'un directeur d'école de Seine-Saint-Denis

Objet : Re: Lettre ouverte au Président de la République par la Libre Pensée...à propos du projet de la loi sur le "séparatisme"

Bonjour,

Excellente lettre et excellent travail.

En effet, **nous ne laisserons pas ainsi diviser, fracturer la société française et plus particulièrement les classes populaires par une nouvelle campagne islamophobe de stigmatisation des populations musulmanes ou perçues comme telles qui sont systématiquement visées dans les propos des ministres et au plus haut sommet de l'État.**

Personne n'est dupe : ce sont nos concitoyennes et concitoyens de confession musulmane qui sont visés par ce projet de loi. Les exemples donnés dans les médias se réfèrent systématiquement à l'Islam, aux musulmanes et aux musulmans.

Ce projet de loi vise à désigner un « *ennemi intérieur* ».

Si l'on en croit les propos du ministre de l'Intérieur il s'agit même de contrôler l'expression du dogme. Si des expressions religieuses contreviennent au droit, l'État dispose déjà du dispositif législatif pour agir mais il n'a pas à se mêler du dogme d'aucune religion.

Hérité du racisme colonial, ce projet est une nouvelle expression d'un débat public saturé de fantasmes xénophobes : l'usage du mot « *ensauvagement* » répété à l'en- vie par le ministre de l'intérieur, la monstrueuse mise en scène raciste de la députée **Danièle Obono** dans **Valeurs actuelles**, la « *plaisanterie* » de **Sarkozy**, ancien Président de la République, assimilant « *singe* » et personnes noires, les humiliations publiques répétées de femmes qui portent le foulard... tout cela n'est pas le domaine réservé de l'extrême-droite.

Récemment encore, des député·e·s ont exprimé, à l'égard de la Vice-Présidente de l'UNEF, des exigences qui outrepassaient les obligations légales et mettaient en cause des droits reconnus par le principe de liberté de conscience. Alors qu'elle s'exprimait au sujet des conditions étudiantes difficiles à cause de la crise sanitaire, certain·e·s ont préféré voir son voile avant ses valeurs et ont tenté de l'humilier.

Si l'État se doit d'être neutre et laïque, c'est justement pour permettre à la citoyenne ou au citoyen de pouvoir être libre d'exprimer ses idées à partir du moment où cette expression n'empiète pas sur la liberté d'autrui.

Cordialement,

Ahmed AIT EL MADANI,

Directeur d'École dans la Seine-Saint-Denis

Le Délégué Laïque

Tribune libre de débat de D.D.E.N.

Ce bulletin est un endroit pour débattre entre DDEN.

**Il vise à favoriser la discussion et permettre que la Fédération des DDEN
reste fidèle à sa mission : défendre l'École publique et la laïcité.**

Vous pouvez envoyer vos contributions à :

ledeleguelaique@gmail.com



